

031/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 28 MARS 2019
à 18 Heures

PRESENTS : M. MASSON, Maire,
Mme BENDJEBARA-BLAIS, M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. PUJOL, Mme
LALIGANT, MM. ROGUEZ, TRANCHEPAIN, Adjoint au Maire,
M. DEMANDRILLE, Mmes LECORNU, ECOLIVET, M. GUERZA, Mmes DACQUET,
LELARGE, M. BECASSE, Mmes CREVON, THOMAS, LAVOISEY, M. LATRECHE,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme UNDERWOOD, Adjointe au Maire,
MM. MICHEZ, NALET, Mme GOURET, M. DAVID, Mmes GNENY, FAYARD, MM.
ELGOZ, FROUTÉ, Mme BOURG, Conseillers Municipaux,

AVAIENT POUVOIRS : M. PUJOL (pour Mme UNDERWOOD), M. TRANCHEPAIN (pour M.
MICHEZ), M. BECASSE (pour M. DAVID)

SECRETARE DE SEANCE :

Madame LECORNU, Conseillère Municipale,
Assistée de M. PEROL, Directeur Général des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 19
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 22 (3 POUVOIRS)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ANNÉE 2018

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Année 2018

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Ce budget a été exécuté conformément à l'instruction comptable et budgétaire M 14 applicable aux Communes et aux Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux.

A l'issue de l'exercice comptable de l'année 2018, les résultats de fonctionnement et d'investissement se définissent comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET 2018

		DEPENSES		RECETTES	
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	11 890 097,27	g	13 017 978,38
	Section d'investissement	b	3 551 656,12	h	3 843 147,79
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	1 548 904,12
	Report en section d'investissement (001)	d	1 281 077,56	j	
TOTAL (réalisations + reports N-1)			16 722 830,95		18 410 030,29
			a+b+c+d		g+h+i+j
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	k	189 261,47	l	93 400,00
Réalisation par section	Section de fonctionnement		11 890 097,27 a+c		14 566 882,50 g+i
	Section d'investissement		5 021 995,15 b+d+k		3 936 547,79 h+j+l
	TOTAL CUMULE		16 912 092,42 a+b+c+d+k		18 503 430,29 g+h+i+j+l

Réalisations 2018

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	A	11 890 097,27
Recettes de fonctionnement	B	13 017 978,38
Résultat de l'exercice	B-A	1 127 881,11
Excédent reporté		1 548 904,12
Résultat excédentaire de fonctionnement		2 676 785,23

Le résultat de la section d'investissement se détermine comme suit :

Dépenses d'investissement	A	3 551 656,12
Recettes d'investissement	B	3 843 147,79
Déficit reporté	C	1 281 077,56
Résultat de l'exercice	B+C-A	-989 585,89
Solde des reports de l'exercice 2018		-95 861,47
Résultat déficitaire d'investissement		-1 085 447,36
Résultat global		1 591 337,87

1) L'analyse des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se détermine ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 594 943	2 379 290,15	37 119,23	2 416 409,38
012	Charges de Personnel	5 580 000	5 508 444,07		5 508 444,07
014	Atténuations de produits	24 700	24 648,00		24 648,00
65	Autres charges de gestion courante	1 430 912	1 423 482,64		1 423 482,64
Total des dépenses de gestion courante		9 630 555	9 335 864,86	37 119,23	9 372 984,09
66	Charges financières	406 793	406 301,45		406 301,45
67	Charges exceptionnelles	77 828	62 397,62	1 428,10	63 825,72
68	Provisions	0.00	0.00		0.00
022	Dépenses imprévues	14 620			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 129 796	9 804 563,93	38 547,33	9 843 111,26
023	Virement à la section d'investissement	2 253 204			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	601 000	2 046 986,01		2 046 986,01
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 854 204	2 046 986,01		2 046 986,01
TOTAL		12 984 000	11 851 549,94	38 547,33	11 890 097,27

RECETTES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
013	Atténuation de charges	20 000	24 052,57		24 052,57
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	445 013	473 925,63		473 925,63
73	Impôts et taxes	9 232 987	9 276 055,01		9 276 055,01
74	Dotations et participations	1 234 000	1 318 791,96		1 318 791,96
75	Autres produits de gestion courante	107 727	107 432,43		107 432,43
Total des recettes de gestion courante		11 039 727	11 200 257,60		11 200 257,60
76	Produits financiers	43 369	43 347,00		43 347,00
77	Produits exceptionnels	145 200	1 297 093,50		1 297 093,50
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 228 296	12 540 698,10		12 540 698,10
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	206 800	477 280,28		477 280,28
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		206 800	477 280,28		477 280,28
TOTAL		11 435 096	13 017 978,38		13 017 978,38
R002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 548 904	1 548 904,12		1 548 904,12
TOTAL		12 984 000	14 566 882,50		14 566 882,50

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 97,17% (contre 94,84 % en 2017 et 94,21 % en 2016) par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 38 547,33 € (contre 86 532,07 € en 2017).

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 112,19 % (105,15% en 2017) par rapport aux prévisions. **Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 2 676 785,23 €.**

2) L'exécution des dépenses et des recettes de la section d'investissement se détermine ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	24 956,31	13	Subventions d'investissement	27 442,78
204	Subventions d'équipement	18 336,39	10	Dotations, fonds divers	152 286,30
21	Immobilisations corporelles	618 913,56	1068	Excédents Fct capitalisés 2017	1 396 374,70
23	Immobilisations en cours	171 624,36	27	Immobilisations financières	220 058,00
16	Emprunts et cautions	990 545,22			
27	Immobilisations financières	1 250 000,00			
040	Op. d'ordre entre sections	477 280,28	040	Op. d'ordre entre sections	2 046 986,01
001	Déficit reporté 2017	1 281 077,56			
TOTAL		4 832 733,68	TOTAL		3 843 147,79

Pour rappel, les restes à réaliser en dépenses sont de 189 261,47 € et de 93 400 € en recettes.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en investissement de 989 585,89 €. Le solde des restes à réaliser est de -95 861,47 €. **Le besoin de financement total de la section d'investissement est donc de 1 085 447,36 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget « Principal de la Ville » de l'année 2018,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2018, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2018,
- Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS est désignée Présidente de Séance,

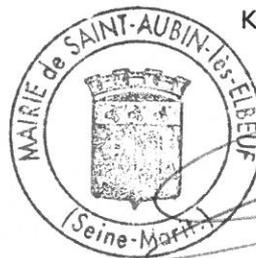
DECIDE A L'UNANIMITE : (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

- d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2018,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.



Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Présidente de Séance